



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel
Le Président

PRE
Case postale 3964
1211 Genève 3

Ville de Genève Direction générale Rec. le 02 JUN 2017 Séance CA du: Décision: A traiter par: Copies:
--

Fo
No 265/17

Diffusion
 M. Pagani
 Mmes Salerno
 Alder
 MM. Kanaan
 Barazzone
 Mmes Charollais
 Heurtault-Malherbe
 Luthi
 Böhler
 Demazure
 MM. Moret
 Burri
 Macherel
 Krebs
 Chrétien
 Lupini
 Vicente
 Mermillod
 Schweri
 SCM
 Service juridique
 Dossiers-documentation

DÉCISION
du **31 MAI 2017**

approuvant la délibération du conseil municipal de la Ville
de Genève du 5 avril 2017

vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

LE DEPARTEMENT PRESIDENTIEL

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la Ville de Genève du 5 avril 2017, ayant pour
objet:

**l'autorisation accordée au Conseil administratif de vendre à la Fondation HBM
Emile Dupont, pour un montant de 377 291 F, la parcelle N° 2616 située sur la
commune de Vernier, d'une superficie de 461 m²,**

EST APPROUVÉE.


François Longchamp

Annexe : délibération certifiée conforme

Communiquée à :
Genève 2 ex
RF, SSCO-SF 1 ex
SSCO 2 ex



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Service de surveillance
des communes

Annexe à la décision PRE du **31 MAI 2017**
Certifiée conforme au texte voté par le conseil municipal



V I L L E D E
G E N È V E

Législature 2015-2020
Séance du 5 avril 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, al. 1, lettre k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Fondation HBM Emile Dupont concernant la vente par la Ville de Genève de sa parcelle N° 2616 de la commune de Vernier, de 461 m², à ladite Fondation selon un prix qui est fixé sur la base des pratiques administratives de l'Office du logement, directive PA/SI/001.05, soit 542 francs le mètre carré × 461 m² × 1,51 IUS, correspondant au prix de 377 291 francs;

sur proposition du Conseil administratif,

décide

à l'unanimité, soit par 70 oui

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à vendre à la Fondation HBM Emile Dupont la parcelle N° 2616 de la commune de Vernier, d'une surface de 461 m², au prix de 377 291 francs.

Art. 2. – La plus-value comptable réalisée de 377 290 francs sera comptabilisée dans le compte de fonctionnement 2017 (cellule 2001 «département des constructions et de l'aménagement», groupe de comptes 42 «revenus des biens», 424 «gains comptables sur les placements du patrimoine financier»).

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 4. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit de la parcelle susmentionnée en vue de la réalisation du projet de construction.
